



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.102
15 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 15 DECEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 31 mars 1993, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 10 et le 12 décembre 1993, il semble que 11 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera à l'annexe I de la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols. En outre, il semble qu'il y ait eu les 6 et 9 décembre 1993 quatre vols qui n'avaient pas été signalés précédemment. On trouvera à l'annexe II des précisions sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total de vols considérés comme ayant constitué une violation présumée s'élève désormais à 1 050.

ANNEXE I

Vois affectués sous le radar aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies

(10-12 décembre 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1062	10 décembre	9 heures	9 h 02	Des avions de combat de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère se dirigeant vers l'ouest, à 25 kilomètres à l'est de Sarajevo. L'appareil a atterri à 10 kilomètres à l'est de Sarajevo. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest 150 noeuds Basse
1063/4	10 décembre	12 h 11	12 h 12	Des avions de combat de l'OTAN ont établi à 10 kilomètres au nord de Sarajevo un contact visuel avec deux hélicoptères Mi-8/HIP de couleur blanche qui se dirigeaient vers le sud-ouest. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contestée.	Sud-ouest Faible 1 000 pieds
1065	10 décembre	17 heures	17 h 37	L'avion-radar AWACS a établi un contact radar à 10 kilomètres à l'est de Mostar, en direction du nord. Des avions de combat ont été envoyés en reconnaissance et ont établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8/HIP. L'appareil a été suivi jusqu'à 20 kilomètres au nord-est de Posusje, où le contact a été perdu. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Variable 120 noeuds 3 500 pieds
1066/7	11 décembre	10 h 35	10 h 36	Les observateurs militaires des Nations Unies ont vu deux Gazelles survoler le poste de contrôle A1. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest Faible Basse
1068	11 décembre	11 h 15	11 h 16	Les observateurs militaires des Nations Unies à Tuzla ont vu un hélicoptère Mi-8/HIP atterrir à l'hôpital de Tuzla. L'appareil a redécollé peu après et a quitté la zone. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Musulmans de Bosnie.	Inconnue Faible Basse
1069	12 décembre	10 h 10	10 h 20	L'avion-radar AWACS et des avions de combat de l'OTAN ont établi un contact radar à 45 kilomètres au sud-est de Bihac. Les avions de combat ont perdu le contact radar à 2 kilomètres à l'ouest de Zaluzani (hélicoptère situé à 10 kilomètres au nord de Banja Luka). Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Faible Basse
1070	12 décembre	11 h 15	11 h 16	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP qui, après avoir embarqué des blessés, a décollé de l'hôpital de campagne de Rumboci. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Faible Basse

/...

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1071	12 décembre	11 h 57	11 h 59	Des avions de combat de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère vert (MD-500) qui décollait du terrain de football de Posusje en direction du nord. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Faible Basse
1072	12 décembre	13 h 25	13 h 26	Des avions de combat de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère qui atterrissait sur le terrain de football de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Atterrissage Faible Basse

/...

ANNEXE II

Informations supplémentaires sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine
sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies

(6 et 9 décembre 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1058	6 décembre	14 h 05	14 h 06	Des avions de combat de l'OTAN ont pu établir un contact visuel avec un hélicoptère en vol à 22 kilomètres au sud-ouest de Bijeljina. Les avions ont abandonné le contact pour des raisons opérationnelles. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Inconnue Inconnue
1059	9 décembre	9 heures	9 h 01	Le vol portant le numéro de série 355 a commencé comme une évacuation sanitaire approuvée de Pale à Zvornik et retour. Il constitue une violation du fait que les autorités de l'armée des Serbes de Bosnie ont refusé aux observateurs militaires des Nations Unies l'accès à la zone d'atterrissage de Zvornik pour effectuer l'inspection requise. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Faible Basse
1060	9 décembre	13 h 20	13 h 21	Le personnel de la Mission de vérification de la Communauté européenne a vu un hélicoptère Mi-8/HIP atterrir à la caserne de Zenica. Douze personnes en civil ont débarqué. Le personnel de la Mission a également remarqué qu'un grand nombre de caisses allaient être chargées à bord de l'hélicoptère. L'officier de liaison local de Bosnie-Herzégovine a déclaré que les caisses contenaient des fournitures médicales. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Musulmans de Bosnie.	Inconnue Faible Basse
1061	9 décembre	14 heures	14 h 01	Le vol portant le numéro de série 367 a commencé comme une évacuation sanitaire approuvée de Pale à Zvornik et retour. Il a constitué par la suite une violation étant donné qu'il n'a pas suivi l'itinéraire approuvé. Les observateurs militaires des Nations Unies à Zvornik ont été informés que l'appareil était allié directement à Belgrade. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Faible Basse